



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Hauts-de-France

Service Information Développement
Durable Évaluation environnementale

Affaire suivie par : Sylvain Walliang

ae-iddec.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de la
communauté de communes
Ponthieu-Marquenterre

siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr
service-urbanisme@ponthieu-marquenterre.fr
karine.delignieres@ponthieu-marquenterre.fr

Lille, le 11 juillet 2022

Objet : Saisine de l'autorité environnementale pour après examen au cas par cas de la
procédure de modification du PLU de Buigny-Saint-Maclou
N° d'enregistrement Garance : 2022-6351

Monsieur le Président,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une
évaluation environnementale pour le projet de document cité en objet, reçue le 7 juillet
2022.

Dans un souci de sécurisation juridique de votre dossier, je vous informe que votre
projet relèverait, selon notre analyse, d'une évaluation environnementale systématique.

En effet, le projet communal a pour objet de réduire la bande inconstructible liée à la
route départementale D1001 qui est une voie classée à grande circulation concernée par
l'article L111-6 du code de l'urbanisme, pour la porter de soixante-quinze à vingt
mètres au droit de la zone UF du PLU. Elle vise donc à rendre constructible environ 4,8
hectares supplémentaires de la zone UF : 880 mètres x (75 mètres – 20 mètres). Cette
superficie dépasse le seuil d'un millième du territoire communal fixé à l'article R104-
11-II-1° du code de l'urbanisme (4,8 hectares / 730 hectares = 6,5 millièmes de la
superficie communale).

Pour cette raison, selon les dispositions prévues par l'article R104-11 du code de
l'urbanisme, la révision du PLU de Buigny-Saint-Maclou nécessiterait une évaluation
environnementale systématique et ne relèverait pas d'une procédure d'examen au cas
par cas.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'assurance de ma consid ration distingu e.

Pour la mission d'appui   la mission r gionale
d'autorit  environnementale Hauts-de-France,
L'adjointe   la cheffe du p le autorit 
environnementale